

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 janvier 2018

- Président : M. BELLANGER Christian, Maire
- Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme PERROCHON-LEAL Annie, Mme PORCHER Odile,
M. ROY Michel, M. LE BERRE Laurent, Mme GOURY-VIEUILLE Catherine,
M. GAUDISSERT Olivier, M. DAENINCK Yvon, Mme PAYRAT Jeannine
formant la majorité des membres en exercice.
- Absents excusés : M. CANAUD Michel (procuration à M. ROSSIGNOL)
Mme GRONBORG Ann
- Absents : M. MARGUERIN Stéphane
M. MARIGAULT Franck
Mme DA-CRUZ MANGEOT Sabine
-

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERROCHON-LEAL Annie est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017 est adopté par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

3) PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il est indispensable de délibérer avant la fin janvier 2018 sur les projets d'investissements pour l'année 2018 pour une transmission des dossiers complets aux différents financeurs au plus tard au 31 janvier 2018.

Il rappelle que les travaux suivants ont été retenus selon la priorisation suivante :

- 1 – Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'église et des toilettes publiques
- 2 – Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales
- 3 - réfection de la toiture du local technique
- 4 – remplacement de la balançoire sur l'aire de loisirs
- 5 – remplacement du portail secondaire d'entrée de mairie par un mur
- 6 – fermeture du local technique
- 7 – régulation du chauffage de la Maison des Associations.

Monsieur Patrick ROSSIGNOL, rapporteur de la Commission des Travaux, expose les différents projets examinés par la Commission des Travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces projets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de retenir les projets suivants :

- 1 – Travaux de mise en accessibilité des toilettes publiques aux personnes handicapées ou en situation de handicap
- 2 – Amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales pour un montant estimatif de 21 382,00 € HT
- 3 – réfection du toit du local technique pour un montant estimatif de 11 190,00 € HT.

et autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offre et à signer tout document s'y rapportant.

4) DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI POUR LES INVESTISSEMENTS 2018

- 1 - Amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2018 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 21 382,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 6 414,60 €
Subvention DETR 20 %	: 4 276,40 €
Autofinancement	: 10 691,00 €
Montant des Travaux HT	: 21 382,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2018**

Fin des travaux : **2ème semestre 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2018 au titre du FDI pour les travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

- 2 – Réfection du toit du local technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de réfection du toit du local technique.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2018 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 11 190,00 € HT, Le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 3 357,00 €
Subvention DETR 20 %	: 2 238,00 €
Autofinancement	: 5 595,00 €
Montant des Travaux HT	: 11 190,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2018**

Fin des travaux : **2ème semestre 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2018 au titre du FDI pour les travaux de réfection du toit du local technique.

3 – Enfouissement de l'éclairage public rue de l'Arbre de la Liberté

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 27 novembre 2015, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux d'enfouissement de l'éclairage public rue de l'Arbre de la Liberté.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Territoires d'Energies d'Eure et Loir, la commune ayant transféré la compétence « éclairage public » à ce syndicat.

Les travaux proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement des communes à hauteur de 30% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander au Conseil Départemental une subvention au titre du FDI 2018 pour ces travaux.

Le montant du reste à charge de la commune pour ces travaux étant de 80 680,00 €, le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention Département FDI 30 %	: 24 204,00 €
Autofinancement	: 56 476,00 €
Montant des Travaux HT	: 80 680,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **1er semestre 2018**

Fin des travaux : **1er semestre 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2018 au titre du FDI pour les travaux d'enfouissement de l'éclairage public rue de l'Arbre de la Liberté.

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INONDATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Mévoisins peut solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes sinistrées par les inondations pour le projet de travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales et demande à être autorisé à effectuer cette demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental en 2018 au titre de l'aide aux communes sinistrées par les inondations pour les travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

6) DEMANDES DE SUBVENTION A LA PREFECTURE D'EURE ET LOIR AU TITRE DE LA DETR POUR LES INVESTISSEMENTS 2018

1 – Amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Préfecture d'Eure et Loir une subvention au titre de la DETR-programmation 2018 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 21 382,00 €HT, le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention DETR 20 %	: 4 276,40 €
Autofinancement	: 17 105,60 €
Montant des Travaux HT	: 21 382,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2018**

Fin des travaux : **2ème semestre 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR-programmation 2018 pour les travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales.

2 – Réfection du toit du local technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a accepté le projet de travaux de réfection du toit du local technique.

Les aménagements proposés peuvent bénéficier d'une au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20% du montant HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander à la Préfecture d'Eure et Loir une subvention au titre de la DETR-programmation 2018 pour ces travaux.

Le montant estimatif de ces travaux étant de 11 190,00 € HT, le plan de financement de cette opération s'établira comme suit :

Subvention DETR 20 %	: 2 238,00 €
Autofinancement	: 8 952,00 €
Montant des Travaux HT	: 11 190,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : **2ème semestre 2018**

Fin des travaux : **2ème semestre 2018**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Préfecture d'Eure et Loir au titre de la DETR-programmation 2018 pour les travaux de réfection du toit du local technique.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements qu'il compte inscrire au budget de l'année 2018 et pour les investissements de l'année 2017.

8) DENOMINATION DE LA RUE ET NUMEROTATION LOTISSEMENT « CHIMAY 2 »

Monsieur le Maire rappelle qu'un permis d'aménager a été délivré par arrêté du 03 juin 2016 pour le lotissement « Chimay 2 ».

Des demandes de permis de construire vont être déposées au courant de l'année 2018 et de ce fait, il est indispensable d'apporter un nom à la rue qui dessert ce lotissement ainsi qu'une numérotation des parcelles de la tranche 1.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un nom de rue et sur la numérotation des parcelles à affecter à cette rue.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de nommer ladite rue « rue des Ormes » et d'affecter la numérotation suivante :

- Lot n°1 : 1 rue des Ormes
- Lot n°2 : 3 rue des Ormes
- Lot n°3 : 5 rue des Ormes
- Lot n°4 : 2 rue des Ormes
- Lot n°5 : 4 rue des Ormes
- Lot n°6 : 6 rue des Ormes
- Lot n°7 : 8 rue des Ormes
- Lot n°8 : 10 rue des Ormes
- Lot n°9 : 12 rue des Ormes
- Lot n°10 : 14 rue des Ormes

9) DENOMINATION PLACE RUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, 1^{er} adjoint a été chargé de rencontrer la famille LEGRAND afin de lui proposer qu'une place ou une des rues de Mévoisins porte le nom de l'ancien maire selon deux hypothèses :

- la place rue de la République
- la rue principale du lotissement « Chimay 2 ».

Monsieur Patrick ROSSIGNOL informe le conseil municipal avoir rencontré la famille qui a préféré la première proposition.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ce choix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe de nommer la place rue de la République « square Rémy Legrand ».

10) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE D'EURE ET LOIR

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2016 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIES d'Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

12) QUESTIONS DIVERSES

- Redevance d'assainissement non collectif 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 12 janvier dernier une pétition établie par une partie des habitants de la commune non raccordés au réseau d'assainissement collectif et demandant des explications sur la « redevance d'assainissement non collectif 2017 ». Il précise avoir transmis ce document à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, seule compétente en matière d'assainissement non collectif, qui prévoit d'envoyer un courrier de réponse aux habitants signataires de cette pétition.

Par contre pour ce qui concerne les raccordements futurs au réseau public d'assainissement collectif, seul le Syndicat des Eaux Saint-Piat est à même d'y répondre.

- Dépôts sauvages

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des plaques de fibro-ciment ont été déposées sur un chemin dit « chemin communal du bois des Champs ».

Il informe qu'à nouveau des déchets verts ont été déposés sur ce chemin, bloquant totalement le passage. Il précise qu'il prendra un arrêté pour interdire l'accès à ce chemin par la RD 18 afin que ces actes ne se reproduisent plus. Cette interdiction sera formalisée par la pose de grosses pierres permettant malgré tout l'accès aux piétons et aux vélos. Monsieur Laurent LE BERRE nous communiquera les coordonnées d'une entreprise située sur la commune de Hanches fournissant ce type de pierres.

- Site internet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Monsieur Olivier GAUDISSERT de se charger de la mise à jour du site internet. Le Conseil Municipal prend note de cette initiative et son intégration à la commission Info Communication fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

- Circulation en sens interdit

Madame Jeannine PAYRAT informe avoir constaté une augmentation de la circulation de véhicules en sens interdit. Monsieur le Maire lui répond qu'il a envoyé un courrier à un habitant du Domaine des Tilleuls, avec copie à la gendarmerie de Maintenon, lui rappelant les conséquences de cette infraction au Code de la Route.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Pour extrait, en mairie le 1^{ER} février 2018

Le Maire,



Christian BELLANGER

